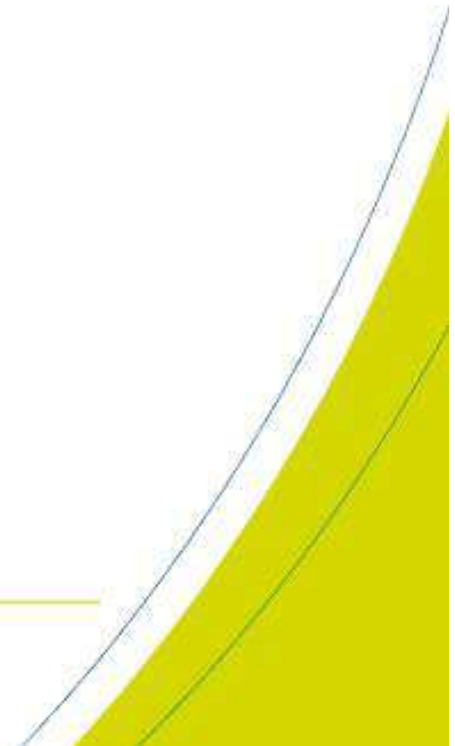

CSS EcoCentre

25 JUIN 2018



Bilan exploitation 1^{er} semestre 2018

Tonnages 2011 à 2017

- Tonnages accueillis à l'EcoCentre

		Tonnages autorisés	Tonnages 2011		Tonnages 2012		Tonnages 2013	
OM		65 000,00	43 381,00		47 113,50		58 555,25	
DIB convention VPNN	Encombrants	15 000,00	3 680,14	13 021,36	3 895,74	14 974,28	911,52	14 582,72
	Boues		269,58		221,3		428,94	
	DIB		9 071,64		10 857,24		13 242,26	
Collectes sélectives		10 000,00	2 385,72		2 353,58		2 333,64	

Gravats pour piste		582,28	669,8	3015,28
Matériaux de recouvrement		6 811,86	9 147,54	4 061,02

Bilan exploitation 1^{er} semestre 2018

Tonnages 2011 à 2017

- Tonnages accueillis à l'EcoCentre

		Tonnages autorisés	Tonnages 2014		Tonnages 2015		Tonnages 2016		Tonnages 2017	
OM		65 000,00	56718		63036		62782		61304	
DIB convention VPNN	Encombrants	15 000,00	824	11160	793	9632	1161	9269	1383	7988
	Boues		0		8839		8108		6605	
	DIB		10337							
Collectes sélectives		10 000,00	2345		2828		3251		3668	

Gravats pour piste		3184	3302	3397	3620
Matériaux de recouvrement			7063	9733	8765

Bilan exploitation 1^{er} semestre 2018

Tonnages 2011 à 2017

- Tonnages accueillis à l'EcoCentre

		Tonnages autorisés	Tonnages 2018 Janvier à Mai	
OM		65 000,00	23307	
DIB convention VPNN	Encombrants	15 000,00	2338	5603
	Boues		0	
	DIB		3265	
Collectes sélectives		10 000,00	1523	

Gravats pour piste		1583
Matériaux de recouvrement		2968

Bilan exploitation 1^{er} semestre 2018

Janvier 2018

09 janvier : Changement des sondes pH et conductivité par VEOLIA Eau

09 janvier : @m2C pour vérification annuelle du portique de radioactivité, du logiciel GammaScan et du radiamètre portable

11 janvier : Audit interne.

23 janvier : GRATIA TP pour faire des tranchées suite aux fortes pluies

24 janvier : Intervention SOFIDA suite au blocage d'un des volets roulants du transfert. Le moteur doit être changé. Vérification des volets roulants.

24 janvier : Fermeture du site – Problème quai OM – Soubassement détérioré par les fortes pluies : fermeture du quai en prévention. Intervention de GRATIA TP pour dépose et repose du quai en toute sécurité le 26 janvier. Réouverture du quai le 27 janvier.

24 janvier : Ramassage d'envols en extérieur (Hameau du Charme) 3 sacs à main trouvés avec papiers – Gendarmerie prévenue.

Bilan exploitation 1^{er} semestre 2018

Janvier 2018

25 janvier : APAVE pour vérification périodique réglementaire des installations électriques.

30 janvier : EUROFINS pour analyses des effluents.

30 janvier : DESAUTEL pour vérification extincteur du compacteur.

31 janvier : Ramassage en extérieur (Hameau du Charme) : environ 20 kg.

31 janvier : CSS.

Bilan exploitation 1^{er} semestre 2018

Février 2018

05 février : BIOME pour 1^{er} étage de dégazage alvéole 7.

06 février : Neige – Salage (20 sacs de sel).

07 février : Forte chute de neige. Aucun camion de collecte. Déneigement des routes du site.

12 février : Sol glissant : 20 sacs de sel.

12 février : Barrière quai OM cassé : réparation par PM Pro.

12 février : EUROFINS : prélèvement des eaux de la TAR.

13 février : EUROPOLL : Contrôle des gaz en sortie des deux chaudières, de la torchère et de la qualité du biogaz brut.

20 février : TONNFORT pour vérification périodique des criards.

22 février : FHS pour dératisation.

26 février : BIOME pour réfection des pots de purge.

Bilan exploitation 1^{er} semestre 2018

Mars 2018

13 mars : BIOME pour nettoyage de la TAR et changement des nids d'abeilles.

23 mars : GTIE pour reprise des fixations des luminaires du transfert.

26 mars : CERECO (contrôle inopiné commandé par la DREAL) pour prélèvement sur les eaux de la TAR). Le prélèvement n'a pas pu être effectué.

.



Bilan Exploitation 1^{er} semestre 2018

Avril 2018

03 avril : Visite de la DREAL

11 avril : SICLI pour vérification annuelle des extincteurs et BAES.

16 avril : Kröhne pour vérification annuelle du débitmètre lixiviats.

16 avril : Intervention BIOME et Julien PUY sur les puits lixiviats.

19 avril : Tonnfort pour vérification périodique des criards.


19 avril : EUROFINS pour analyses trimestrielles des effluents.

25 avril : Lagny Paysages pour entretien des espaces verts.



Bilan Exploitation 1^{er} semestre 2018

Mai 2018

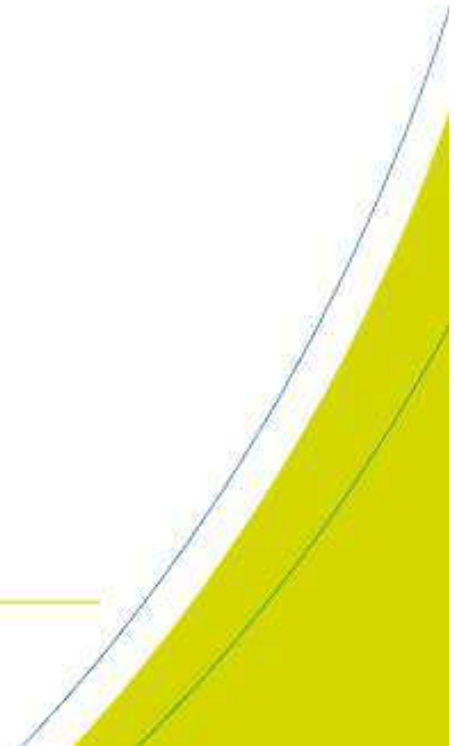
- 14 mai** : EUROFINS pour analyses des eaux de la TAR.
 - 16 mai** : Lagny Paysages pour entretien des espaces verts.
 - 22 mai** : EUROFINS pour analyses des eaux de la TAR.
 - 28 mai** : Reprise des travaux de Couverture AL 4-5-6 par la société Gratia.
 - 25 mai** : Livraison des buses bétons par SOPRECA.
 - 31 mai** : DESOTEC : livraison du charbon actif.
 - 31 mai** : FHS pour dératisation.
-
- 

Bilan Exploitation 1^{er} semestre 2018

Juin 2018

01 juin : Intervention ENEDIS suite à de nombreuses microcoupures d'électricité.

07 juin : Contrôle inopiné de la DREAL sur les modalités d'acceptation des déchets entrants.



Bilan Exploitation 1^{er} semestre 2018

Réalisation d'une trachée de dégazage à l'avancement.



Bilan Exploitation 1^{er} semestre 2018

Pose du nouveau réseau gaz pour le casier 2.



Bilan exploitation 1^{er} semestre 2018

Réfection d'un pot de purge.



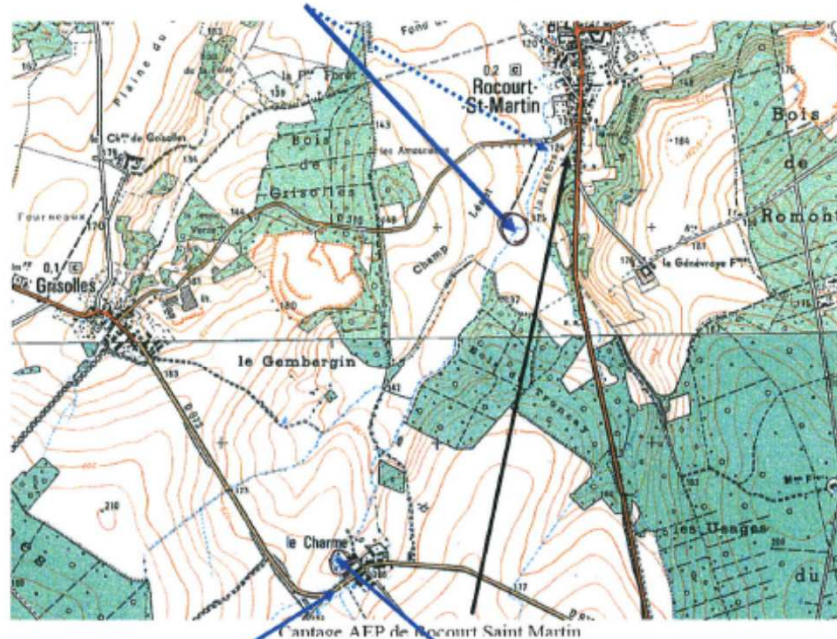
Bilan exploitation 1^{er} semestre 2018

Reprise des travaux de couverture.



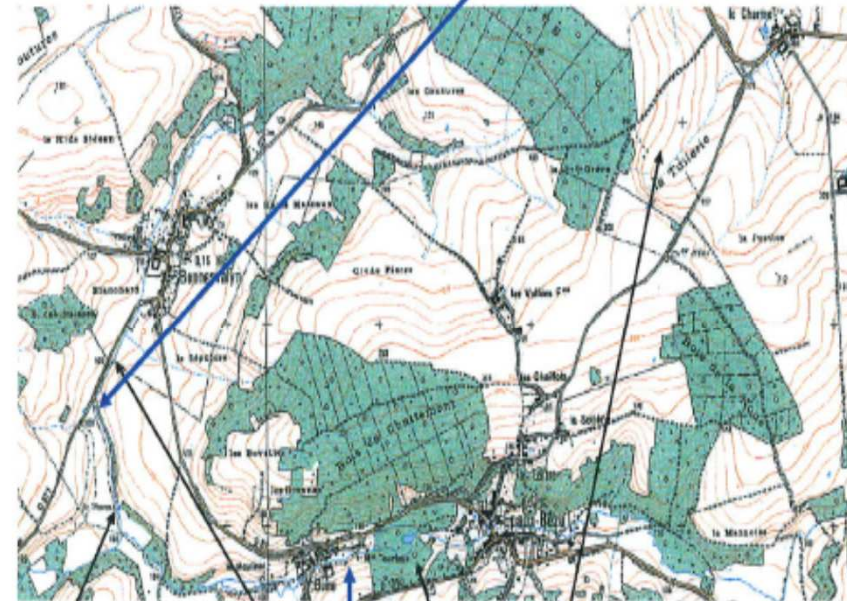
Points prélèvement des eaux superficielles

- Ru Garnier : 1 point en amont de Rocourt St Martin au niveau du captage communal avant la confluence avec le ru, petit affluent rive droite, soit le point G06 de la campagne de mesure de débit. En cas d'impossibilité justifiée, le prélèvement s'effectuera un peu en aval au niveau du passage sous la RD 310.



- Un point sur la partie extrême amont du ru Garnier en aval de tous les rejets potentiels issus du site (point G01 de la campagne de mesure de débit).
- Comme prévu dans l'arrêté préfectoral de juillet 2008, un point dans la mare située dans le hameau du Charme.

- Ru de Bonnes : 1 point au niveau du passage sous le chemin d'accès au captage AEP à partir de la RD 871.



Captage AEP d'Epoux Bézou Ru de Bonnes Le Clignon projet

- Ru du Clignon : 1 point au niveau du Hameau de Buire (moulin Tourleux).

Bilan exploitation 1^{er} semestre 2018

Contrôles périodiques eaux superficielles

L'Arrêté Préfectoral du 11/02/2014 a institué des relevés semestriels en ce qui concerne les points suivants :

- Clignon
- Ru Bonnesvalyn

Durant I, le Clignon et le Rû Bonnevaslyn ont affiché une grande stabilité à tous les niveaux (pH, conductivité et somme des métaux).

Et des relevés trimestriels pour les points suivants :

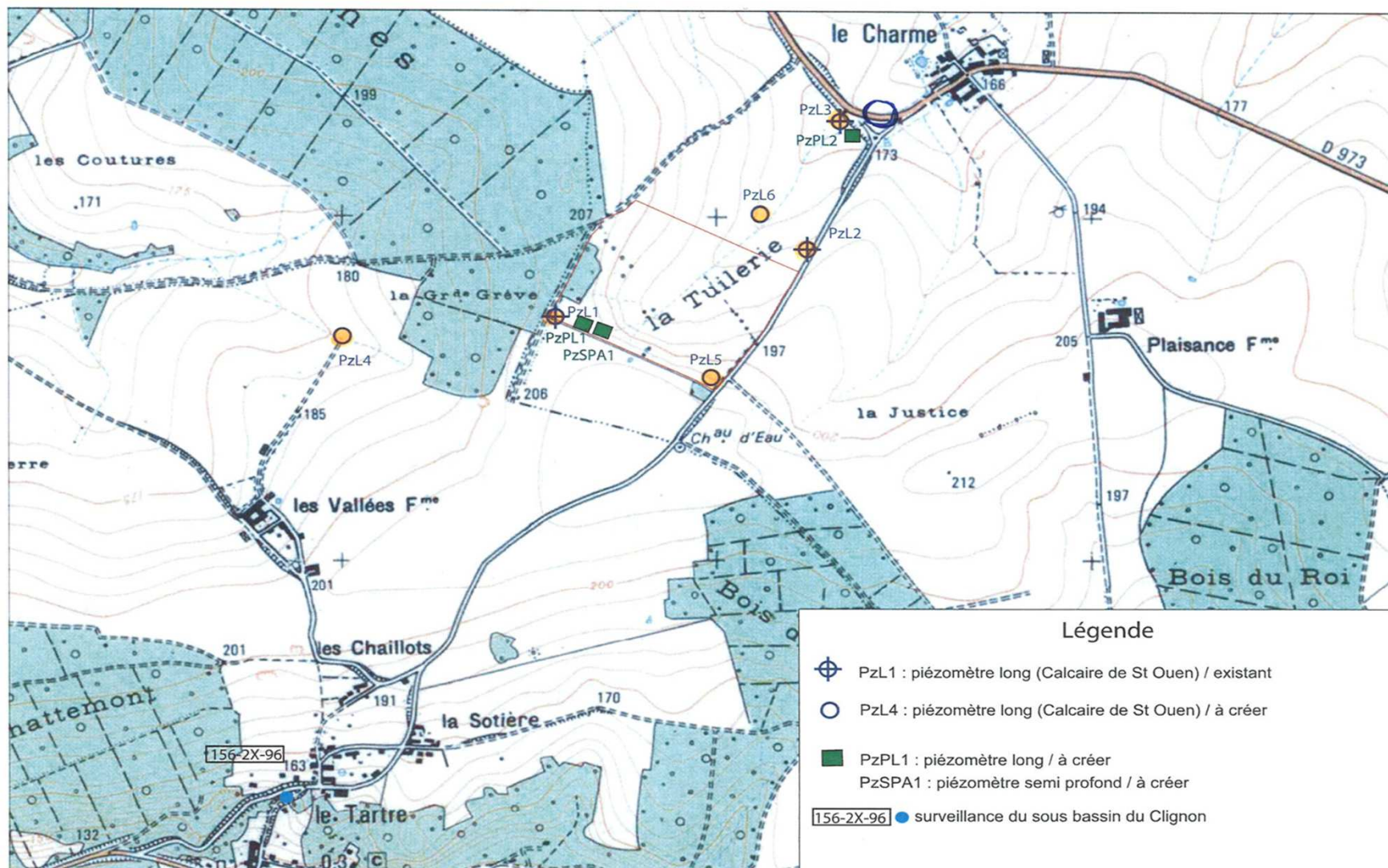
- Ru Garnier en aval du hameau du Charme
- Ru Garnier au niveau captage AEP
- Mare située dans le hameau du Charme

Le Rû Garnier, en aval du Charme, voit son pH s'établir toute l'année aux environs de 8 et sa conductivité inscrite autour des 750 μ S/cm. Les taux de fer et de manganèse fluctuent avec une baisse pour le fer et une légère hausse pour le manganèse.

Une hausse du calcium a été notée, certainement résultant des lessivage des sols .



Points de prélèvement des eaux souterraines



Bilan exploitation 1^{er} semestre 2018

Contrôles périodiques des eaux souterraines (trimestriels et annuel)

Les eaux souterraines prennent en compte à la fois les eaux prélevées dans le lavoir du lieu-dit *Le Tartre*, et les eaux prélevées dans les piézomètres PZL1 à PZL6.

Le Lavoir

Les analyses effectuées au niveau du lavoir ont montré une grande stabilité des différents paramètres, même en baisse par rapport à 2016.

PZL2

Le PZL2 est le piézomètre amont de notre site.

C'est donc celui qui reçoit et qui diffuse.

Au niveau du PZL2, nous constatons un pH stable, ainsi qu'une baisse de l'ensemble des éléments analysés.



Bilan Exploitation 1^{er} semestre 2018

PZL3 :

Ce piézomètre a suivi les tendances influées par le PZL2, son piézomètre amont.

Ainsi affichant un pH en baisse, sur 2018, le piézomètre 3 voit de façon cyclique ses taux de fer et de manganèse évoluer. Ces concentrations restent toutefois en deçà des mesures effectuées en 2010 avant l'ouverture du site.

PZL4:

Pour des raisons d'accessibilité, le PZL4 n'a pas été analysé en janvier.

Pour autant les prélèvements effectués en avril montrent des paramètres totalement stables et similaires par rapport à ceux effectués en 2017.

PZL5 :

Le PZL5 affiche une baisse des concentrations des éléments analysés entre janvier et avril.. Le pH quant à lui reste bien stable à 7.

PZL6 :Entre janvier et avril, les paramètres restent bien stables avec un pH à 7,1.

Seul le zinc voit sa concentration passer de 9,1 µg/l à 4 µg/l.



Bilan exploitation 1^{er} semestre 2018

Traitement du biogaz et des lixiviats

■ Traitement du biogaz du 1^{er} janvier au 31 mai 2018

Volume capté : 862 955 m³

Volume traité Cogébiome : 390 045 m³

Volume traité Moteur : 472 910 m³



■ Traitement des lixiviats 2018

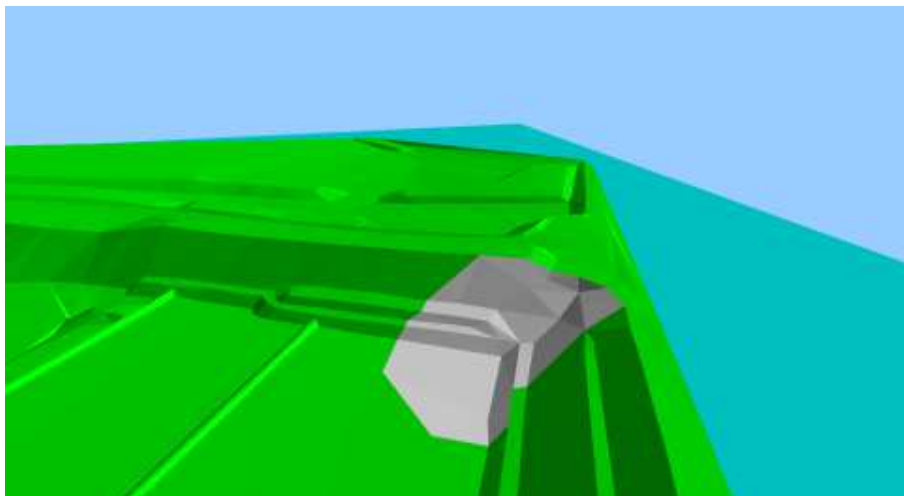
Volume entrant : 3 697 m³

Volume traité interne : 2 096 m³

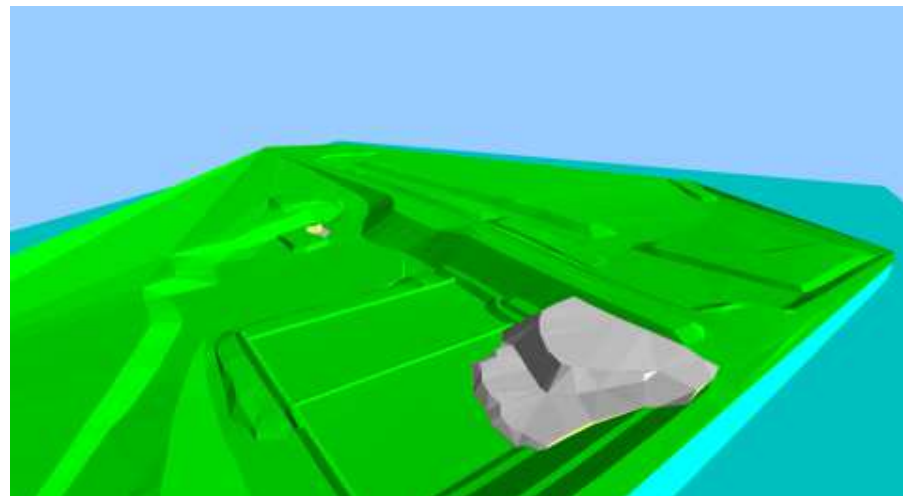
Volume traité extérieur : 2 100 m³

Bilan exploitation

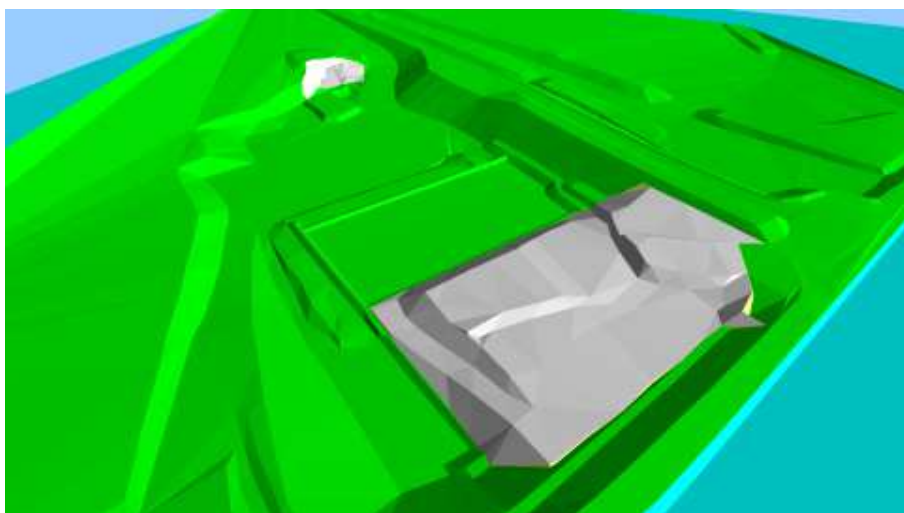
Phasage d'Exploitation 2010



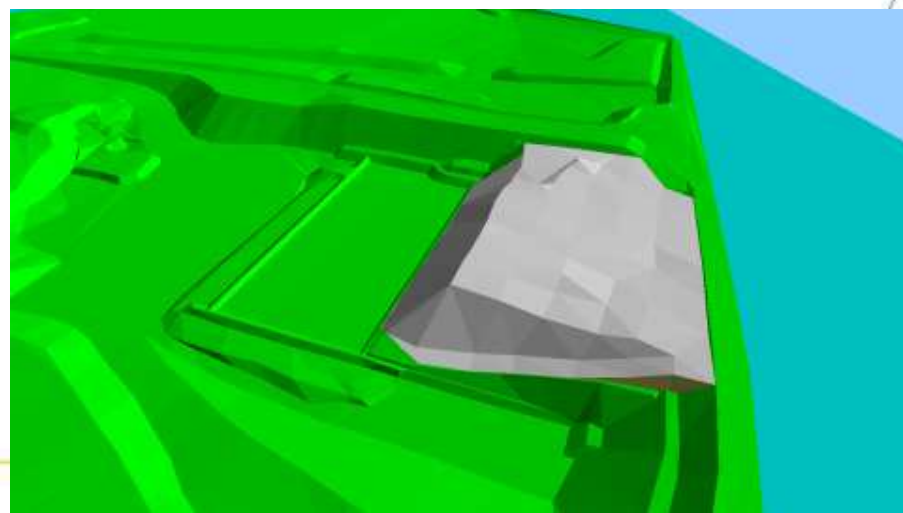
01/06/2010



24/03/2010



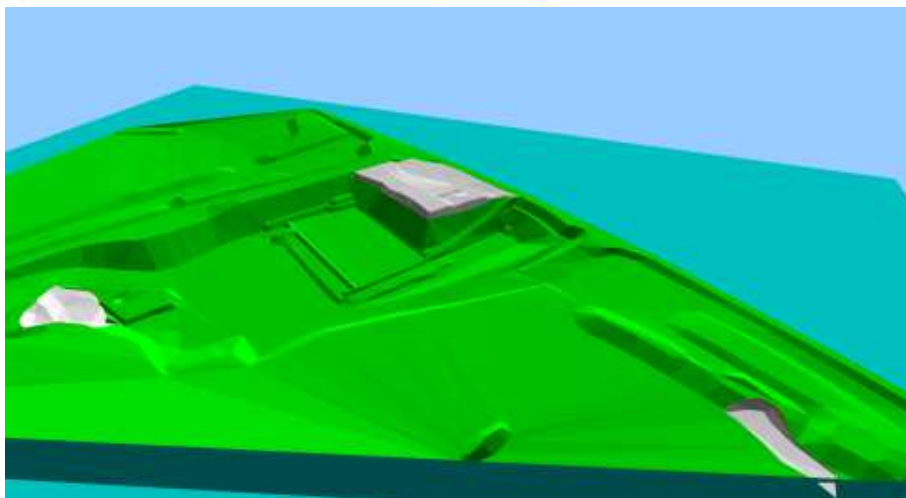
12/10/2010



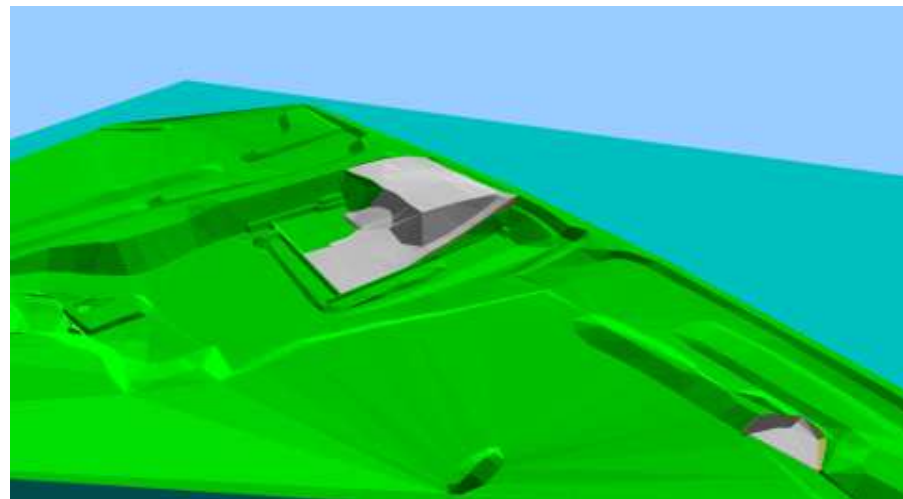
18/01/2011

Bilan exploitation

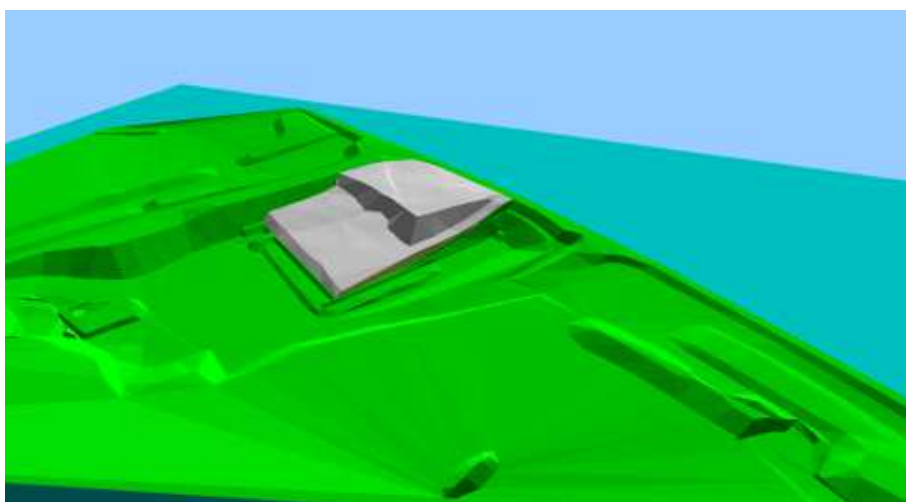
Phasage d'Exploitation 2011



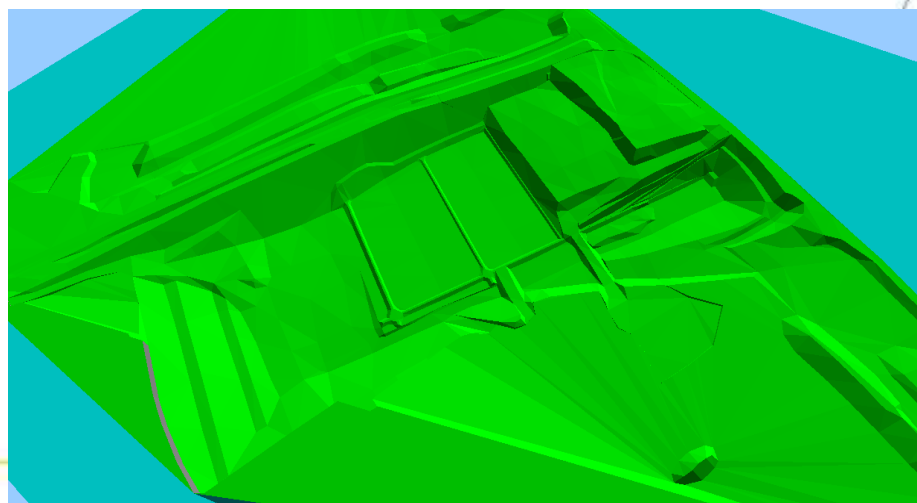
07/03/2011



20/04/2011



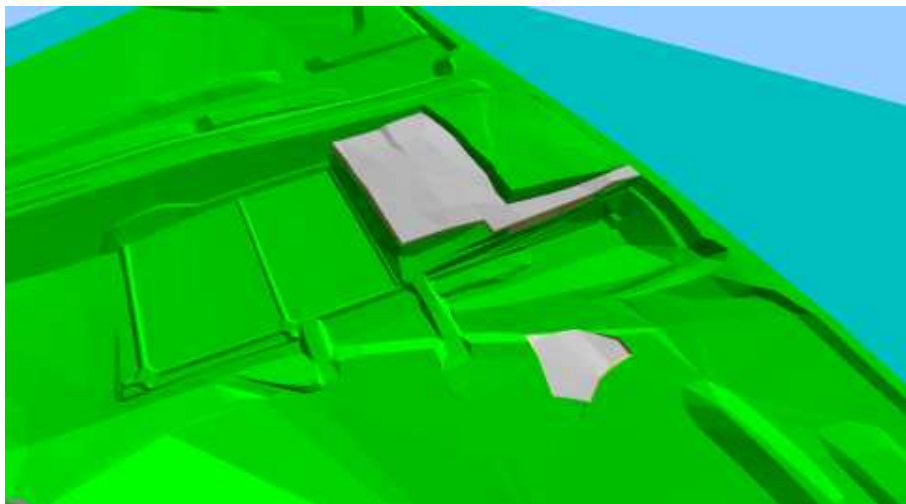
28/07/2011



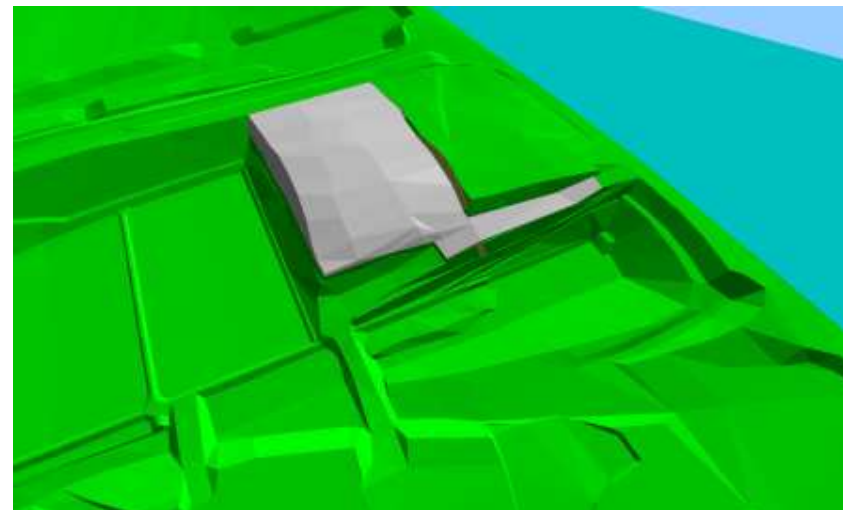
02/11/2011

Bilan exploitation

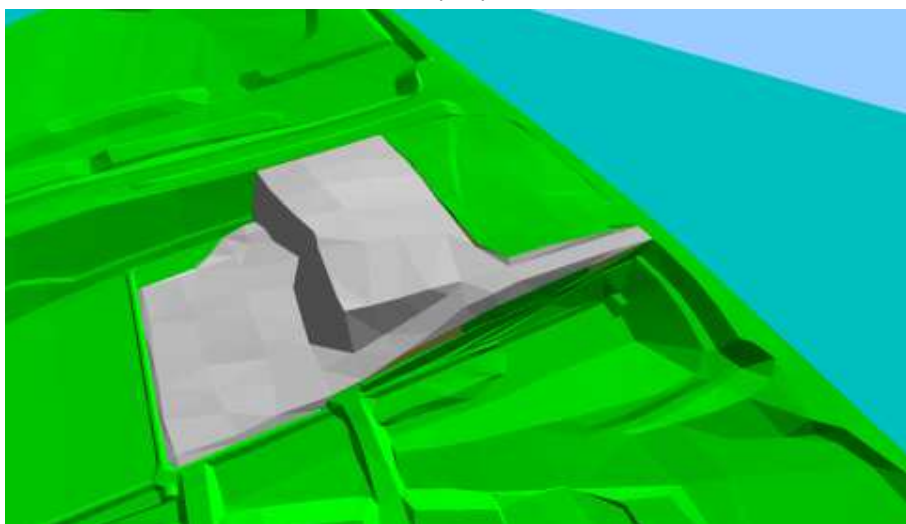
Phasage d'Exploitation 2012



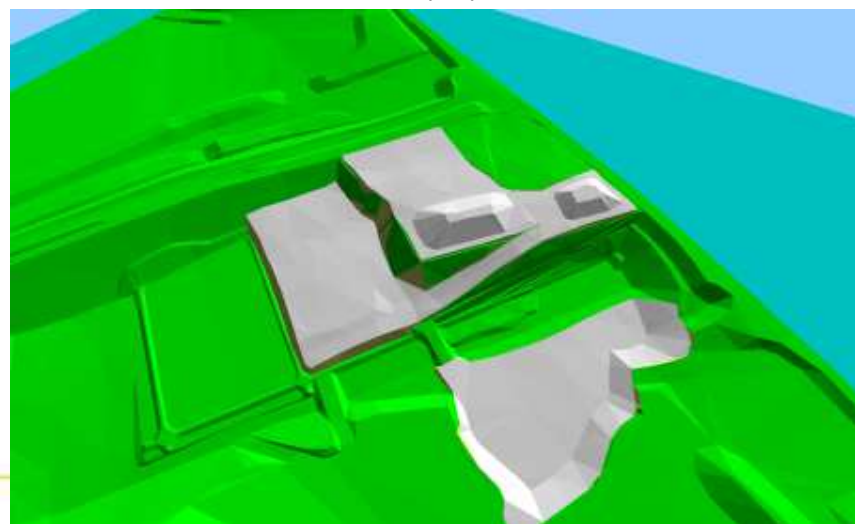
03/01/2012



03/04/2012



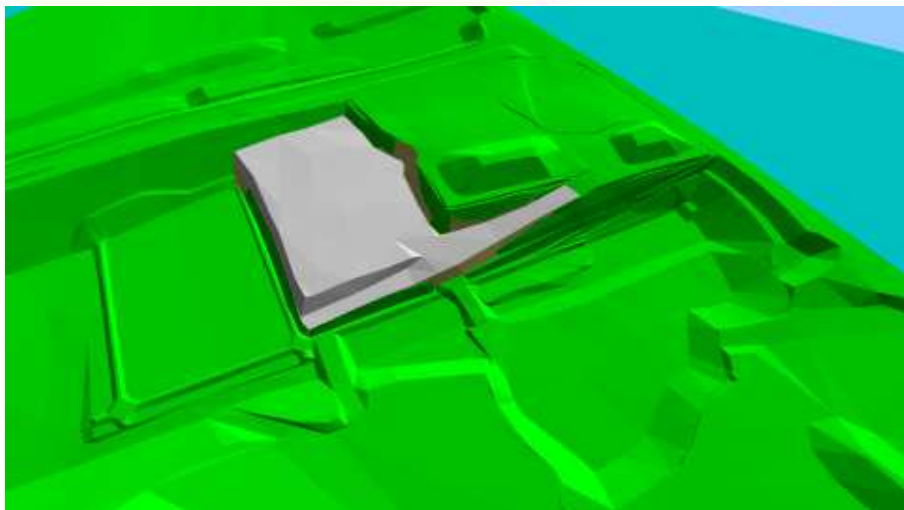
04/07/2012



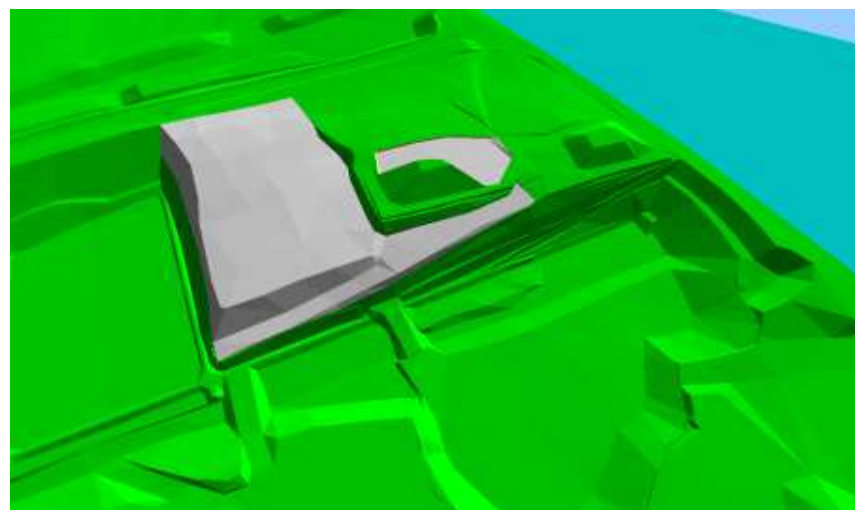
17/09/2012

Bilan exploitation

Phasage d'Exploitation 2013



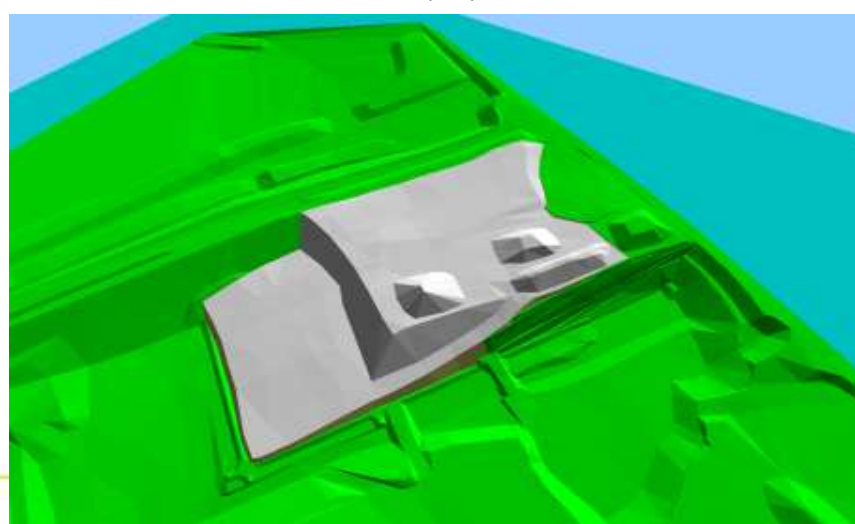
12/12/2012



29/03/2013



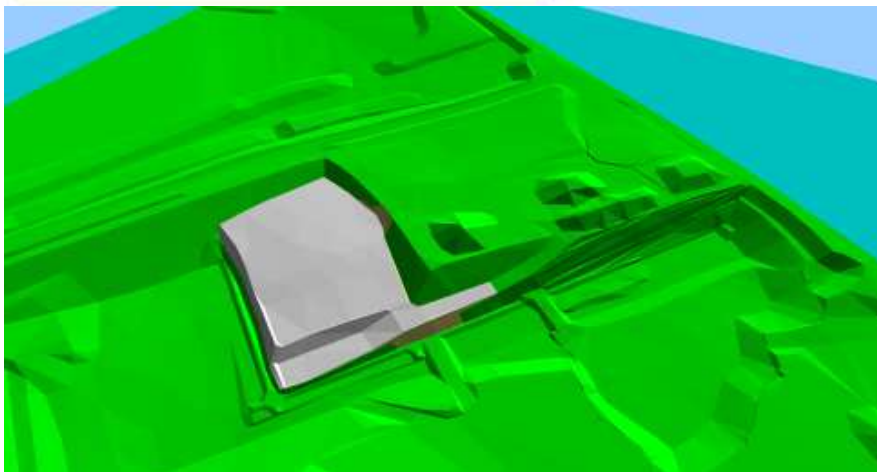
11/06/2013



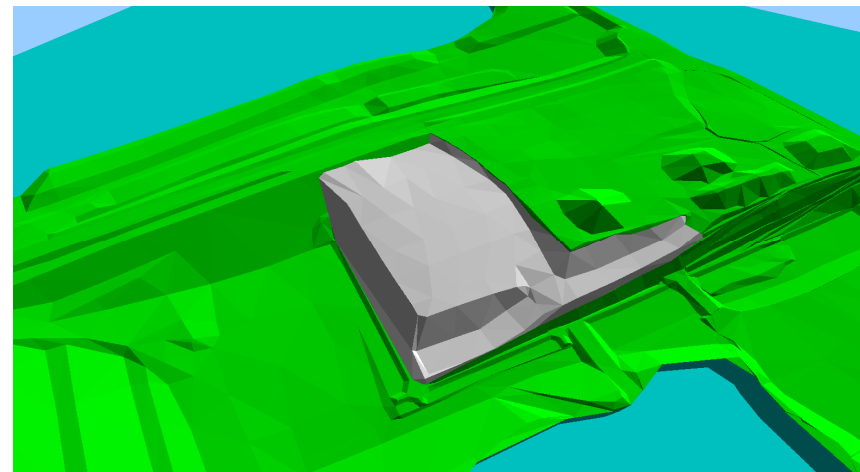
16/09/2013

Bilan exploitation

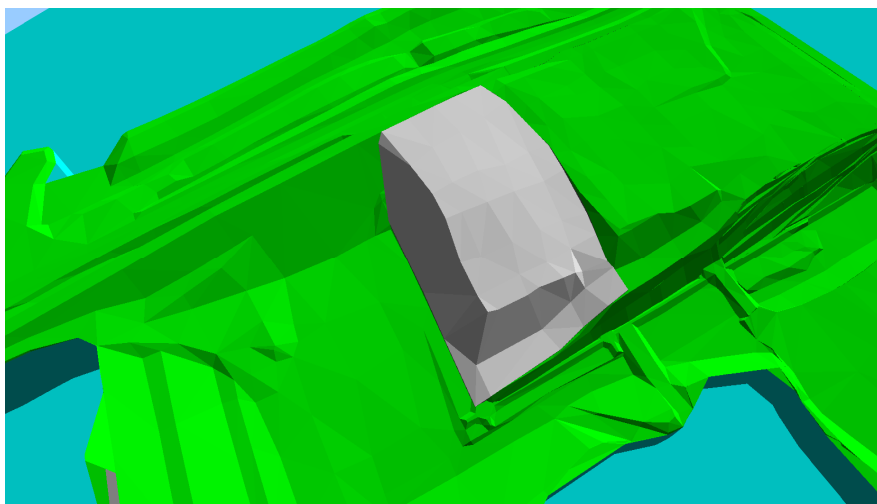
Phasage d'Exploitation 2013- 2014



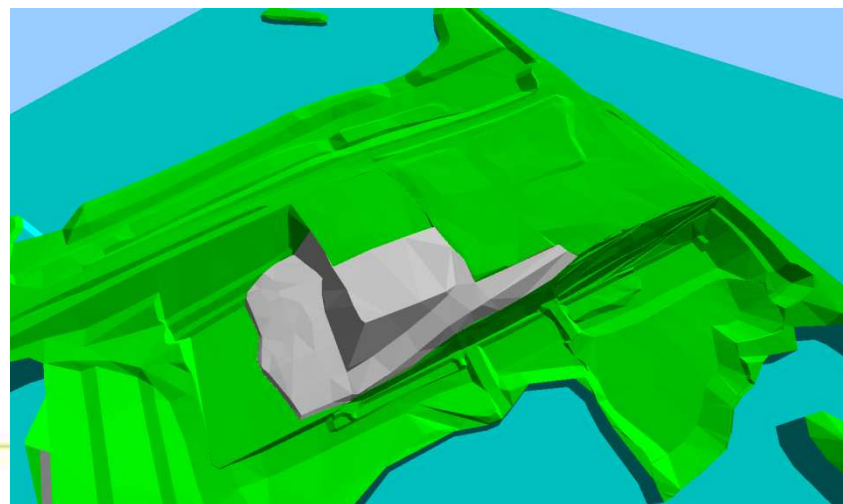
16/12/2013



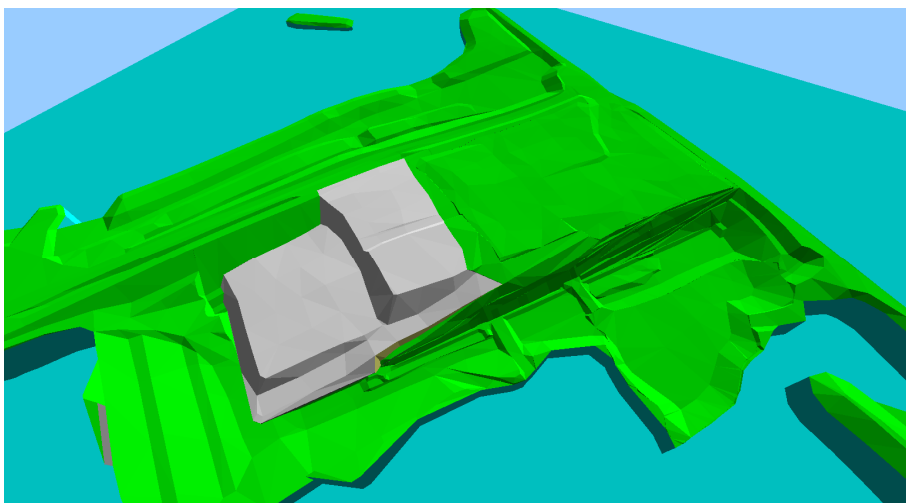
25/03/14



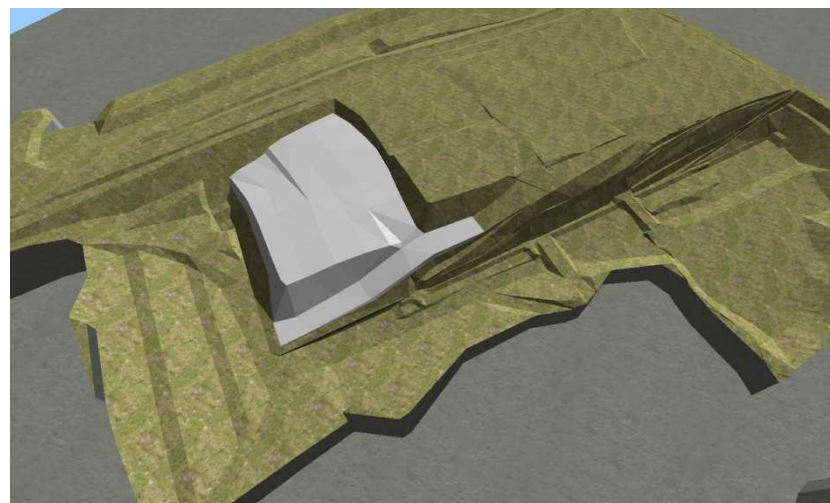
13/06/14



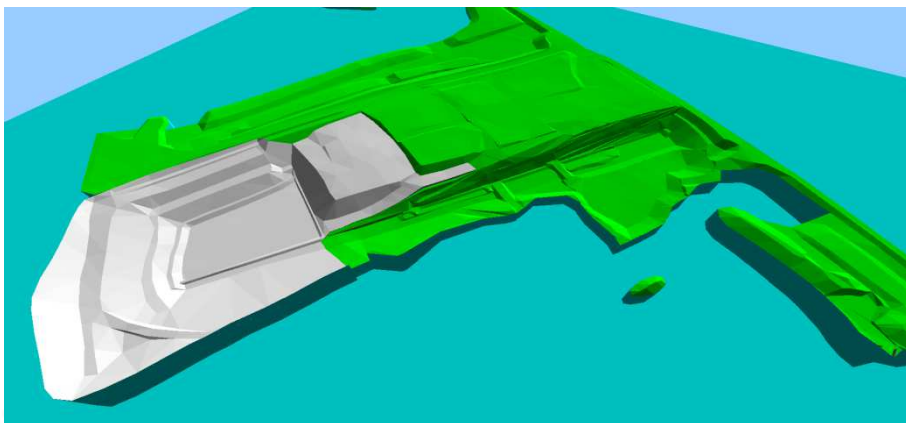
26/08/14



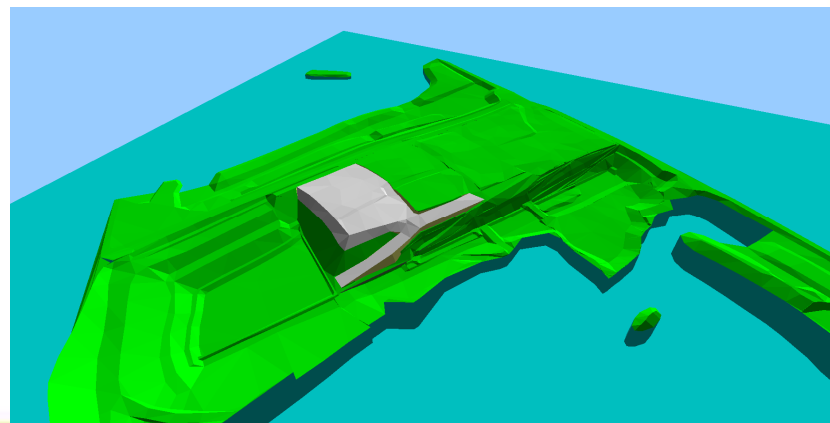
02/01/15



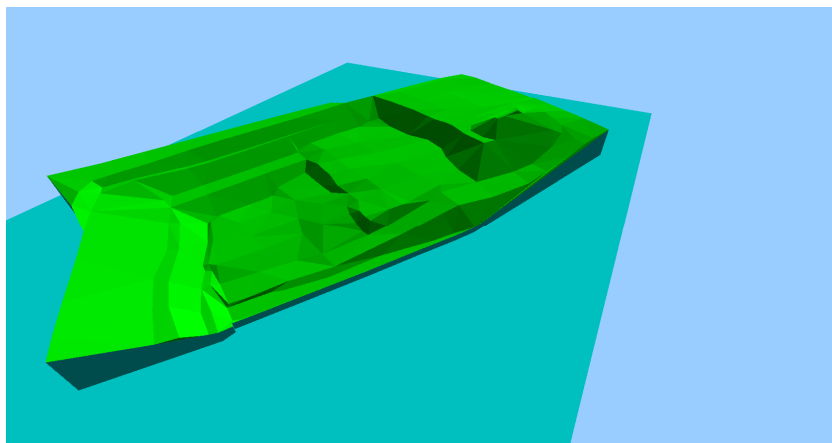
27 mars 2015



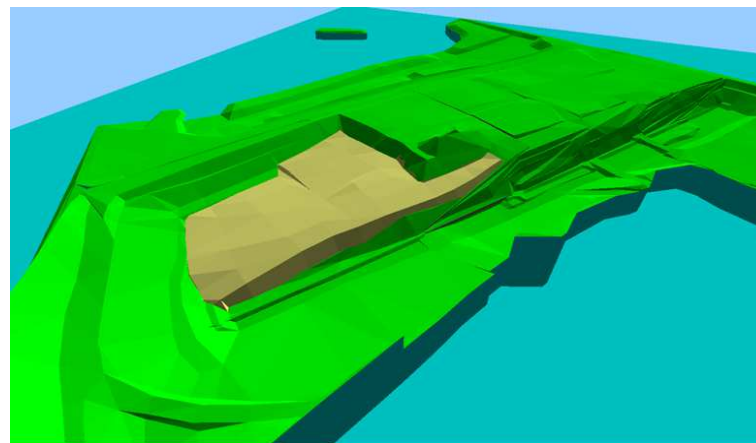
11 juin 2015



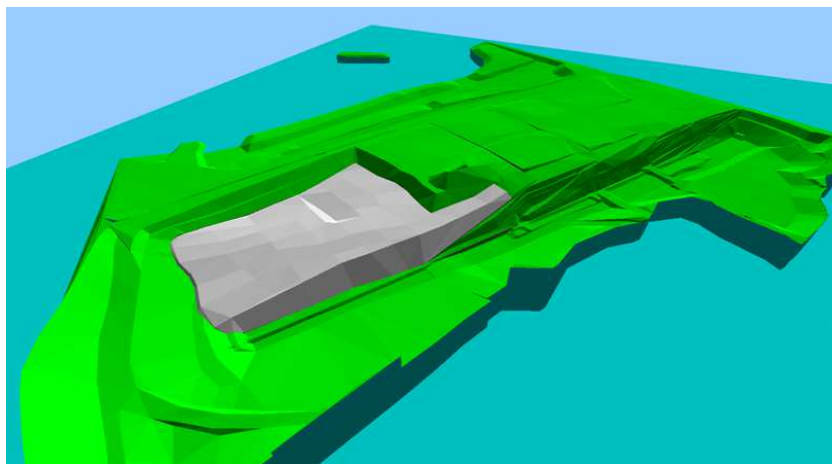
26 aout 2015



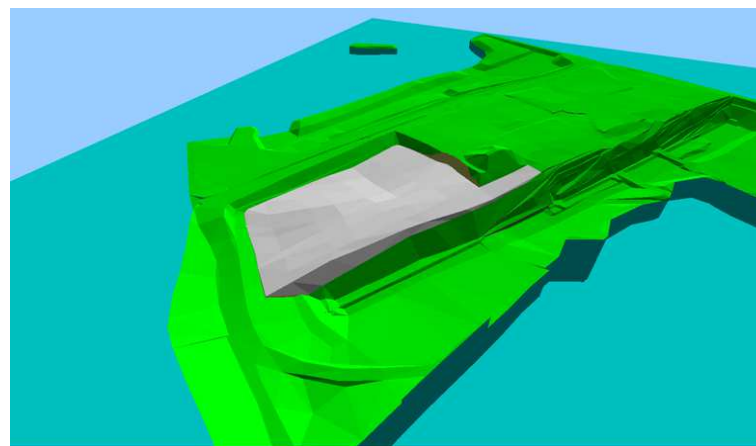
5 janvier 2016



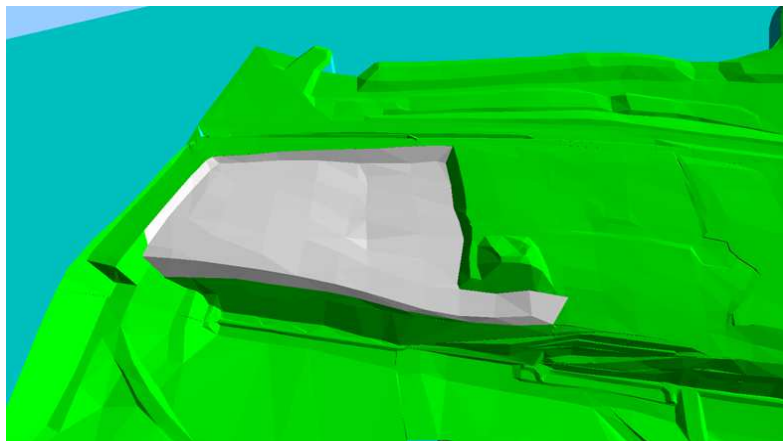
06 avril 2016



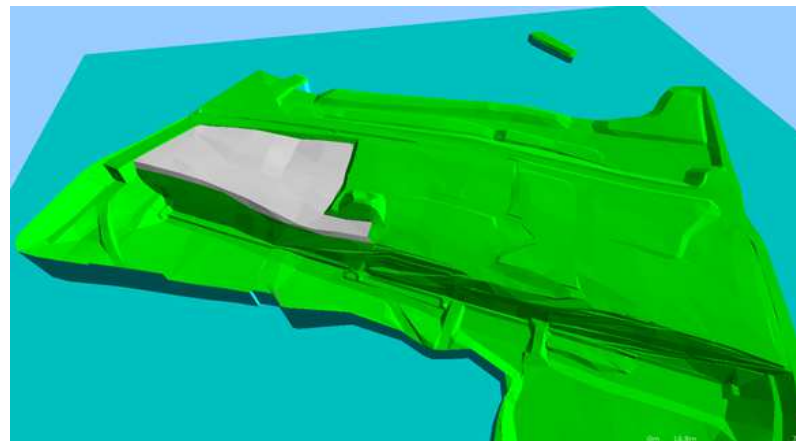
8 juin 2016



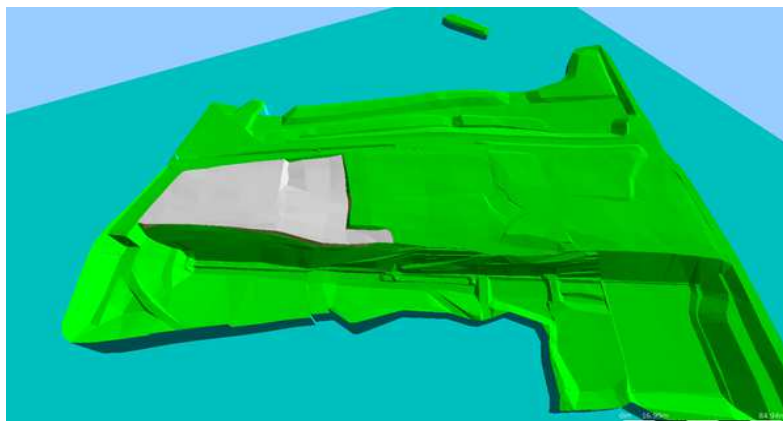
22 septembre 2016



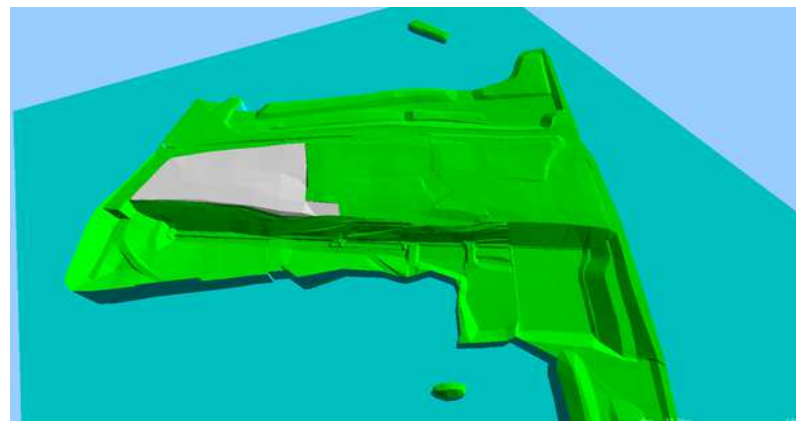
2 janvier 2017



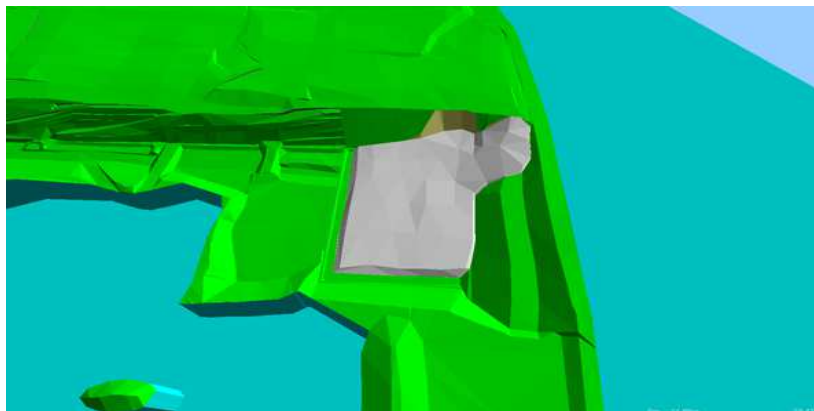
7 avril 2017



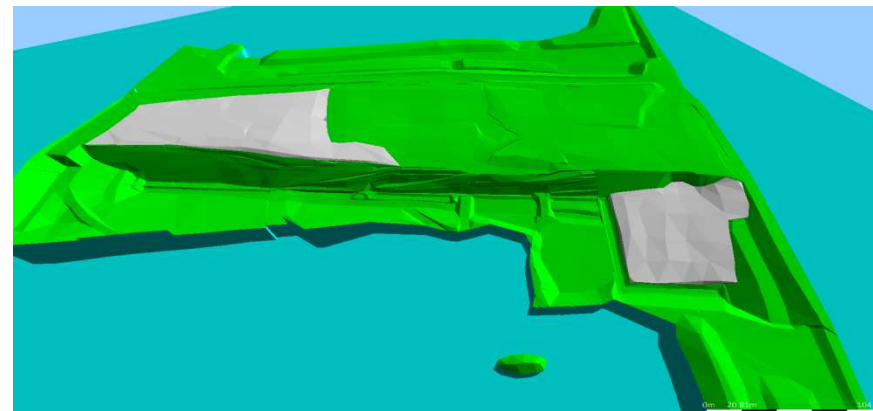
14 juin 2017



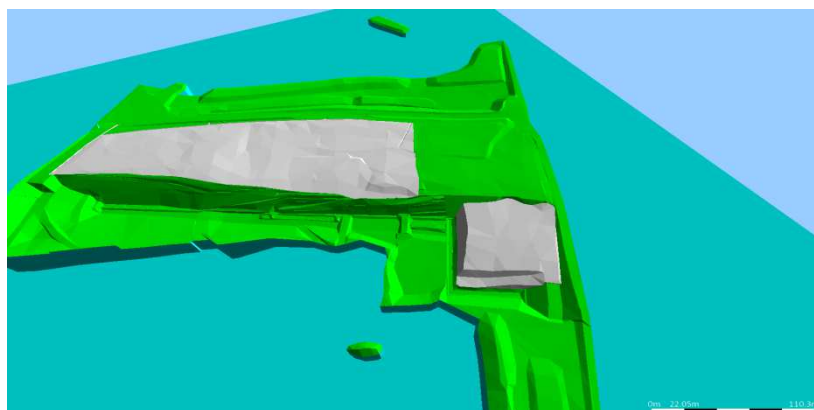
1^{er} Aout 2017



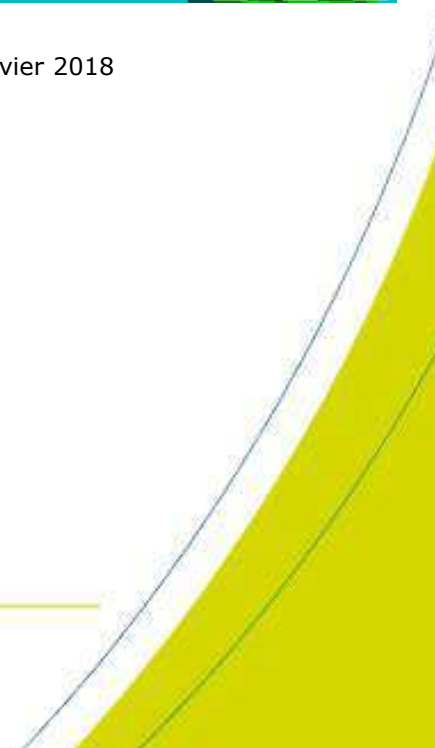
Le 24 novembre 2017



Le 09 janvier 2018



Le 12 avril 2018



Actions curatives et correctives suite à la détection de flore interférente

Compte rendu final

Les faits :

Suite au prélèvement réglementaire de « Légionelles » réalisé fin Janvier (30/01/18) sur le site de Grisolles, une alerte mail de la part de M BUISINE nous est parvenue le 06 Février 2018, nous signalant la présence de flore bactérienne importante rendant la lecture des Légionelles Ininterprétable (voir paragraphe AC1).

Conformément à la réglementation, un second prélèvement a été programmé en date du 12 Février 2018. Ces prélèvements ont été réalisés par le laboratoire EUROFINIS qui est missionné par VEOLIA.

Le résultat de ce second prélèvement nous a été communiqué par mail par M BUISINE sous forme d'un tableur Excel, le 16 Février 2018. Ce rapport confirme le premier résultat qui est ininterprétable (voir paragraphe AC2).

Conformément à la réglementation, des actions curatives ont été réalisées de manière à éliminer cette pollution bactérienne (voir ci-dessous).

Les actions :

Toutes les actions et prélèvements décrites ci-après sont détaillés dans le paragraphe suivant.

La société BIOME a fait réaliser un prélèvement par le laboratoire CERECO le 26 Février 2018 après le nettoyage prévu dans les procédures (celles -ci sont décrites dans la seconde partie). Le résultat de cette analyse nous est parvenu par mail le 06 Mars (AC3).

Le rapport a été communiqué dans la foulée à M Buisine, M Gastebois, Mme Roisset, Mme Duteil de la société VEOLIA et diffusé à M Collard et M Rabillard de la société BIOME.

Le résultat de ce prélèvement est que malgré l'application de la procédure de nettoyage, la flore bactérienne rend de nouveau le résultat Ininterprétable.

Conformément à la réglementation rubrique 2921, BIOME a recherché les causes de cette pollution et en a déduit que la source de pollution bactérienne se situait au niveau du packing de la TAR.

BIOME a fait appel à un prestataire spécialisé dans le nettoyage et la désinfection des TAR.

Ce nettoyage a été réalisé par la société NOVALAIR le 08 Mars 2018. Le nettoyage a fait l'objet d'un rapport. Celui-ci est transmis à l'ensemble des personnes citées précédemment.

Suite aux remarques de NOVALAIR sur l'état du packing, nous avons procédé à son remplacement le 13 Mars 2018.

Conformément aux exigences de l'arrêté ministériel en application sur les TAR, un prélèvement « Légionelles » a été demandé au laboratoire CERECO après le nettoyage et le remplacement du packing, dans le délai de 48h à 1 semaine, le 19/03/18.

Le résultat de ce rapport nous a été communiqué par mail le 27 Mars 2018 (AC4).

Le résultat de ce prélèvement est que malgré le nettoyage par une société spécialisée et le changement du packing, la flore bactérienne rend de nouveau le résultat ininterprétable.

BIOME a donc continué à rechercher les causes probables de contamination et en a déduit que la niche de bactéries devait se situer au niveau du condenseur, qui est une zone « chaude » avec une vitesse de passage réduite. Ce condenseur n'a jamais été démonté depuis son installation.

Nous avons procédé à son démontage et nettoyage au Kärcher, par la société MCD en date du 03 Avril 2018. La présence de boues et de biofilm a été observée sur les plaques du condenseur.

A la suite de ce nettoyage, un prélèvement de contrôle des Légionelles a été programmé par le laboratoire CERECO, le 09 Avril, sur demande de la société BIOME.
Le résultat de ce prélèvement est de nouveau ininterprétable (résultat confirmé le 16 Avril 2018) (ACS5).

Malgré le nettoyage de tous les éléments constituant la TAR et du condenseur, la pollution bactérienne est toujours présente.

Aussi afin de vérifier l'efficacité de nos nettoyages sur les bactéries, BIOME a demandé à CERECO de mesurer la flore totale de l'eau de la TAR après un nettoyage.

Ce prélèvement a été réalisé le 19 Avril 2018.

Le résultat de ces mesures confirme la présence importante de bactérie dans l'eau de la TAR.

Ces résultats ont été comparés au test easycult réalisé sur les mêmes échantillons (voir ci après), la conclusion de cette comparaison est que nos tests easycult ne sont pas fiables à 100%. Aussi BIOME a fait l'acquisition d'un matériel de détection plus précise des bactéries dans l'eau, par mesure d'ATP.

En parallèle, BIOME a demandé à CERECO de réaliser une mesure d'ADN sur l'échantillon du 09 Avril qui présentait une flore bactérienne élevée rendant impossible la quantification des Légionelles.

Cette analyse permet de mettre en évidence les différentes souches de bactéries, spores, champignons présent y compris la présence de Légionelles sans toutefois pouvoir les quantifier.

Le résultat de ce rapport est la présence de bactéries d'origine aquatique mais l'absence de Légionelles.

BIOME a procédé à une recherche de zone à faible débit sur l'installation afin de pouvoir isoler un lieu éventuel de développement bactérien.

D'après les feuilles de calcul du fournisseur de la TAR, le débit nominal de la pompe de circulation de la TAR devrait être de 72 m³/h. Compte tenu de la puissance thermique évacuée et du delta de température entrée/sortie de l'eau de la TAR, on a pu recalculer le débit de la pompe.

Après vérification, le débit était plus faible que celui exigé. De ce fait, la canalisation d'alimentation de la TAR n'était pas pleine et pouvait être à l'origine d'une zone de faible turbulence propice au développement de bactérie. Une correction de ce débit a été réalisée ainsi que la mise en place d'un purgeur automatique sur le point haut de la canalisation. Un tableur Excel de contrôle du débit a été mis en place et celui-ci est contrôlé hebdomadairement.

BIOME a également automatisé l'injection de biocide dans la TAR, notamment pour assurer une désinfection lors des périodes d'absences d'opérateurs notamment les weekends et pour prévenir une repollution lors des ponts du mois de Mai.

A la suite de ces actions correctives, un prélèvement de contrôle légionelles réalisé par CERECO a été fait le lundi 07 MAI 2018, sur demande de BIOME.

Le résultat de ce prélèvement est que la concentration en *Legionella pneumophilla* est conforme aux exigences de l'arrêté. Le rapport définitif nous est parvenu le 17 MAI 2018.

VEOLIA a procédé le 22 mai, à leur contrôle Légionelle par le laboratoire EUROFINIS qui confirme également l'absence de Légionelle.

